La Source - Association d'Éducation Nouvelle CR du CA du 8 décembre 2022

Relevé de décisions et d'informations Validé au CA du 19 janvier 2023

omposition du Conseil d'Administration

Direction: Tatiana Consiglio, Yves Herbel

Salarié AEN: Gilles Gozlan

APE: Milène Cassier, Sylvie Challier, Olivier Deburaux (Président de l'APE), Thibault De La Laurencie

<u>AFAS</u>: Dany Cohen, Cécile Hallier Barbe, Michèle Hervieu (Présidente du CA AEN), Firouzeh Jallaud, Ingrid Leclercq (Trésorière de l'AEN), Mélana Kali, Isabelle Perré, Jean-Louis Renard, Charly Rossi (Président de l'AFAS),

Enseignants : Emilie Fischer, Irène Plaziac de Freitas, Marion Stosser.

Elèves: Sandro Rosset Brouillot, Maya Veret.

Collectivités Territoriales : Pierre Gentilhomme / Conseiller Municipal Meudon

<u>Présents le 8 décembre 2022</u>: Yves Herbel, Tatiana Consiglio, Gilles Gozlan, Milène Cassier, Sylvie Challier, Olivier Deburaux, Dany Cohen, Cécile Hallier Barbe, Michèle Hervieu, Mélana Kali, Ingrid Leclercq, Jean-Louis Renard, Charly Rossi, Emilie Fischer, Marion Stosser, Sandro Rosset Brouillot, Maya Veret.

<u>Absents le 8 décembre 2022 :</u> Thibault De La Laurencie, Firouzeh Jallaud, Isabelle Perré, Irène Plazias de Freitas, Pierre Gentilhomme.

Ordre du jour

Validation du CR du CA du 20 octobre 2022

Retour sur La Biennale des 100 ans de l'Education Nouvelle

Conseil Pédagogique Perspectives

Question des administrateurs élèves / lieu de repos Suites possibles

AG 2023:

Clôture de l'exercice 2021/22 Rapport financier et plaquette au 31/08/2022

Rapport moral

Etat des mandats administrateurs

Budget prévisionnel 2023/24

1) Validation du CR du CA du 20 octobre 2022

Le CR du CA du 20 octobre 2022 est validé. Deux précisions sont apportées à la demande d'un administrateur :

- Suite à un premier refus, la dérogation à la construction d'un ascenseur à Renan, va être reformulée et représentée.
- La présentation de la refonte du site par Sophie Fournier est reportée au CA de janvier.

2) Assemblée Générale de La Source AEN 2023

* Présentation du Rapport Financier de l'exercice social clos le 31/08/2022

Ce bilan a été préparé par Aude Coudé, responsable administrative et financière, il a été validé par la Commissaire aux Comptes avant présentation au CA, il est commenté par Ingrid Leclercq, trésorière de l'association.

Les comptes annuels présentent un résultat bénéficiaire de 207 638 euros.

Il s'explique par un effectif en hausse de 7 élèves comparativement à l'exercice précédent et le report d'un an de l'acquisition de la maison. Ceci a contrebalancé les hausses de charges (dépenses de personnel, matières premières alimentaires et non alimentaires, travaux de réparation imprévus). Ingrid L. rappelle que l'association La Source Ecole Nouvelle a pour objet la production de savoir ; dans

Ingrid L. rappelle que l'association La Source Ecole Nouvelle a pour objet la production de savoir ; dance cadre, la charge la plus importante est la masse salariale soit en l'espèce 57% des dépenses.

Un temps de questions & réponses est observé sur certains postes de dépenses :

Question 1/ Placement de trésorerie : ce placement « sans risque » est limité (cf. statut associatif) et correspond à un placement à faible revenu (compris entre 0,1 et 1%) des disponibilités.

Question 2/ Autres dettes: le montant de 633 000 euros correspond pour la majeure partie à des créances liées aux SCI Renan et La Tour (disposant d'une comptabilité sans compte bancaire et raccordée à La Source AEN), auxquelles s'ajoutent de façon marginale des dépenses pour formation et provisions fiscales.

Question 3/ IDR: l'indemnité de départ à la retraite doit être provisionnée. Elle correspond à l'anticipation des départs à la retraite des salariés de l'association et des professeurs. Pour rappel, ces derniers, bien qu'étant salariés de l'Education Nationale, sont rémunérés partiellement par La Source

AEN pour des heures spécifiques du projet pédagogique, à ce titre ils sont assimilés aux salariés pour le droit à l'indemnité retraite, calculée selon les indices de la convention collective de référence.

L'approbation de l'arrêté des comptes du 01/09/2021 au 31/08/2022 est soumis au vote des administrateurs.

Modalité du vote : Aucun votant présent ne s'oppose à un vote à main levée.

A l'unanimité des 14 votants présents (les directeurs ne prenant pas part au vote) l'arrêté des comptes du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 est validé.

* Présentation du rapport moral

Sur la base du document soumis à relecture au préalable et de la bonne prise en compte des corrections arrêtées en CA, le rapport moral est soumis à approbation.

Modalité du vote : Aucun votant présent ne s'oppose à un vote à main levée Le rapport moral est validé à l'unanimité des 14 votants.

* Renouvellements des mandats des administrateurs

Le récapitulatif des mandats à échéance ou interrompus est communiqué.

3) Examen du Budget prévisionnel 2023/24

Le Bureau a pris connaissance de la nécessité d'augmenter les tarifs de la scolarité, du fait de la hausse des charges (principalement de matières premières et d'énergie) liée au contexte inflationniste actuel et futur. Il a été décidé de présenter au CA deux modalités d'augmentation des tarifs de la scolarité : +5% ou +7.5%.

Ingrid Leclercq commente les documents soumis au CA: comparatif entre les exercices 2018/19, 2021/22 (l'année 2019/20 a été écartée en raison d'un fonctionnement non significatif du fait du Covid et de l'activité réduite due aux confinements), l'exercice en cours 2022/23 (avec version corrigée en septembre dernier) et le prévisionnel 2023/24.

L'objectif est de stabiliser le résultat, sachant que les ressources de La Source AEN ne sont constituées que des subventions et des frais de scolarité acquittés par les familles. Les subventions sont stables, voir en baisse, la seule marge de manœuvre porte sur les frais de scolarité.

Le budget intégrant une hausse des tarifs scolaires de 5% présente un résultat de -249 120 euros.

Le budget intégrant une hausse des tarifs scolaires de 7,5% présente un résultat de -188 833 euros.

Un tableau précise pour chaque simulation l'impact mensuel d'augmentation pour chaque tranche tarifaire. (Cumul : contribution, débours, demi-pension).

Soit si +5%, de 8 euros (T1) à 22 euros (T7) / Soit si +7,5 de 11 euros (T1) à 31 euros (T7).

Mélana Kali rappelle qu'un taux inflationniste de 7% est anticipé en France.

Ingrid Leclercq rappelle que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2 ans. Elle argumente sur la nécessité de présenter un résultat maîtrisé aux banques. De plus il convient d'anticiper l'augmentation prévisible des charges sur plusieurs années.

Un long débat s'en suit, si la nécessité d'augmenter les tarifs scolaires est acceptée par le CA, la plupart des administrateurs sont réticents à appliquer une hausse de 7,5% et se montrent plus enclin à prévoir un processus graduel, reconduit sur plusieurs années si nécessaire. Il convient de rester prudent et de suivre à moyen terme l'évolution du contexte socio-économique.

Dans l'immédiat, bien que les marges de manœuvre soient très réduites, des économies de fonctionnement seront recherchées.

Après débats, les deux propositions du budget prévisionnel 2023/24 sont soumises au vote de 13 votants (1 administrateur ayant dû quitter le CA et les directeurs ne prenant pas part au vote):

Modalité du vote : Aucun votant présent ne s'oppose à un vote à main levée

+5%: Oui: 10 – Non: 2 – Abstention: 1 +7,5%: Oui: 3 – Non: 9 – Abstention: 1

<u>Les 13 votants présents valident le budget prévisionnel de l'exercice 2023/2024 incluant une hausse de 5% des tarifs scolaires.</u>

4) Retour sur La Biennale des 100 ans de l'Education Nouvelle Conseil Pédagogique Perspectives Question des administrateurs élèves / lieu de repos Suites possibles

Faute d'un temps suffisant, ces points ne sont pas traités et sont reportés à un CA ultérieur. Le CA est informé que la question des administrateurs élèves / lieu de repos a été présentée au Conseil de Lycée.

Prochain Bureau: 10/01/2023 Prochain CA 19/01/2023

Pour le Conseil d'Administration de La Source AEN Michèle Hervieu, Présidente